

FONDS GMD

Appel à projets 2025 :

« Donnons une voix à chacun – par la musique ! »

La musique comme levier d'opportunités

Cet appel à projets offre un soutien financier aux organisations qui s'engagent à soutenir et à **renforcer les talents des personnes en situation de fragilité** par le biais de la **musique**.

Les dossiers soumis doivent répondre le plus précisément possible aux critères suivants :

Critères de recevabilité

- L'initiateur du projet est une organisation qui travaille pour et avec des personnes en situation de fragilité, qu'elle soit sociale, économique ou fonctionnelle ;
- L'organisation soumissionnaire possède le statut d'ASBL ou établi, pour le projet soumis, un partenariat avec une autre organisation disposant du statut d'ASBL ;
- Le dossier de candidature est entièrement complété, dans le délai prévu et en français ;
- L'organisation candidate a son siège social en Belgique et réalise le projet dans une commune ou une ville belge ;
- Le projet doit démarrer dans les six mois suivant l'approbation formelle et avoir une durée maximale de deux ans à partir de cette même date.

Critères de sélection

- Le projet bénéficie à des personnes en situation de fragilité (qu'elle soit sociale, économique ou fonctionnelle) et l'approche est adaptée aux besoins et à la réalité de vie de ce public cible ;
- Le projet met la musique au centre comme moyen de développement des talents (tant artistiques que socio-émotionnels). Il accorde une attention particulière à la découverte, la stimulation et la valorisation des talents individuels ou collectifs ;
- Le projet encourage la participation active, et non la simple consommation (ex. : les participants font eux-mêmes de la musique au lieu de simplement écouter) ;
- Le projet est accessible, inclusif et accorde une attention suffisante à la diversité ;
- Le projet est réalisable (dispose de partenaires adéquats, des autorisations nécessaires et du matériel approprié) et vise des résultats clairs et mesurables en matière de développement des talents, de confiance en soi ou d'intégration sociale ;
- Le budget doit être adapté à l'ambition du projet.

Le jury accordera une attention particulière aux projets novateurs ou originaux dans le contexte de la musique et du travail avec des personnes en situation de fragilité.

Les coûts salariaux internes ne sont pas éligibles pour le soutien.

Le jury se réserve le droit d'ajuster le montant demandé en fonction du budget disponible.